

Commission Spectacle Vivant du 1^{er} octobre 2025

Compte-rendu

Ordre du Jour

- **Point audit en cours SPI**
- **Diffuseurs** : France TV / Canal + / Arte
- **Tour de table : vos rapports avec les producteurs de spectacles vivants**
- **Tour de table : acquisitions catalogues**
- **Point divers**

Point audit en cours SPI

Le nombre d'adhérents a augmenté de manière importante ces dernières années. Le nombre de salariés permanents du SPI a également augmenté. Pour ces raisons, mais aussi pour certaines problématiques de souffrance au travail (surmenage, charge mentale...) un audit est en cours afin d'aboutir à une meilleure organisation en interne, avec les élus du comité directeur et de chaque collège.

Le comité stratégique du SPI (constitué du Président, des vice-président.es, de la trésorière) a entendu chacun des salariés avant les congés d'été.

Un travail avec une médiatrice commence le 2 octobre.

Une réorganisation du bureau audiovisuel est également à l'étude :

- Un binôme présidence du collège + vice-présidence afin de mieux représenter la fiction et les différents genres,
- Un élargissement du nombre d'élus (passant de 14 à 20) afin de mieux répartir la charge de travail entre les différents rendez-vous et réunions pour lesquels les élus sont sollicités.

Un groupe de travail interne se met en place pour préfigurer la nouvelle organisation du Bureau audiovisuel. Une résolution sera présentée à la prochaine Assemblée générale (en mars ou avril).

D'ici cette échéance, un bureau audiovisuel élargi est suggéré.

La charte des valeurs du SPI sera également mise à jour.

Diffuseurs

France Télévisions

Politique

L'audiovisuel public est très attaqué actuellement, budgétairement et politiquement.

L'État a demandé à France TV 90M€ d'économies dont 65M€ sur la création. Pour la première fois, le Ministère de la culture se range derrière le Ministère du budget.

Le SPI a publié un Communiqué de presse le 26 septembre pour défendre le service public : <https://lespi.org/2025/09/communiqué-le-spi-a-nouveau-mobilisé-contre-la-casse-de-laudiovisuel-public/>

Le comité stratégique du SPI a entamé une série de rendez-vous avec les parlementaires (commissions culture et finances). Compte tenu de l'incertitude politique actuelle, en l'absence de gouvernement, les parlementaires sont les seuls interlocuteurs pour le moment.

Le SPI a été auditionné par Aymeric Caron, rapporteur sur l'avance à l'audiovisuel public au sein de la Commission culture de l'Assemblée nationale, très soucieux des problèmes déontologiques. Cette problématique est intrinsèquement dans les valeurs du syndicat. Le SPI a affirmé lors de son audition que l'heure est à la défense du service public et qu'il n'est pas recommandé de l'affaiblir actuellement.

Il s'agit de convaincre que 65M€ de moins à France TV c'est aussi 165M€ de moins en salaires, entrées Urssaf, dépenses dans les territoires et dans l'économie circulaire.

Aussi, la filière audiovisuelle représente 260.000 emplois en France. France TV en est le premier partenaire.

La filière a besoin de stabilité.

Même Rodolphe Belmer, PDG de TF1, a défendu FTV et la création lors du Festival de la Fiction. En effet, les chaînes privées font face à une baisse des recettes publicitaires et un affaiblissement de France TV affaiblirait toute la filière.

Toute la situation dépend de la nomination à venir du ou de la prochain.e Ministre de la culture.

- Le SPI va demander des rendez-vous avec les conseillers du Président de la République et du Premier ministre.
- Il est envisagé de faire appel à des personnalités fortes (anciens ministres ou YouTubers, influenceurs) pour relayer la position du SPI dans la presse et expliquer la nécessité de garantir l'audiovisuel public en France.

Accords

Les adhérents craignent la dénonciation des accords signés à l'été 2024 avec France TV et demandent ce qu'il en ressortirait.

- FTV passerait alors sous régime du décret dit « production TNT » ce qui sous-entend la fin des droits à 360° pour les œuvres qu'elle finance à moins de 50% et des droits limités à 36 mois ainsi qu'aucun accès au droit à recettes. Le décret pose de plus des obligations par chaîne, ce qui exclue les diffusions multichaines.

France TV a donc intérêt à maintenir l'accord signé.

Pour information, l'unité Fiction a mis un frein aux développements de polars.

La retraite de Michel Field étant officialisée, les adhérents s'inquiètent de l'avenir de l'unité Culture et Spectacle vivant. Va-t-elle être maintenue ou diluée dans l'unité Divertissements ?

Audiences

A signaler : l'audience du spectacle vivant est au-dessus des attentes de France TV, ce qui représente un appui important.

Cependant, la recherche d'audience par Culturebox défavorise l'Outre-mer.

Budgets

Des sommes importantes ont été investies dans les captations de festivals de cet été ; FTV avance cet argument pour freiner les créations et les engagements actuellement. Il reste des budgets pour l'Outre-mer, mais il n'est pas investi, arguant le manque d'audience.

- Un rendez-vous est prévu en octobre avec Stéphane Sitbon-Gomez, Directeur des antennes et des programmes de FTV.

Canal Plus

Il se dit que la chaîne « Olympia TV » serait bientôt fermée.

Le SPI a rencontré Maxime Saada, PDG de C+, le 27 juin dernier. Il a annoncé qu'il souhaite un nouvel accord. Les discussions vont bientôt commencer.

C+ serait prêt à inclure le spectacle vivant dans une clause de diversité.

Les adhérents sont sondés sur leurs relations actuelles avec le groupe C+ :

- Chaîne C+ ne signe apparemment que des humoristes
- C+ Guyane a moins de budget que l'an passé (50.000€ pour 130mn)
- Comédie+ : il ne se passe rien

ARTE

Des adhérents se plaignent de relations difficiles avec Pierre de Vaulx sur des détails de budget

- Le SPI va demander un rendez-vous avec Mathilde Michel et Pierre de Vaulx

Les apports en coproduction fait par Arte GEIE (Strasbourg) ne sont pas pris en compte au CNC ; ce peut être problématique pour un programme destiné uniquement à Arte Concert. Les producteurs doivent donc être vigilants dans la présentation de leur plan financier.

- Le SPI va demander un rendez-vous avec Ingrid Libercier.

Diffuseurs - que reste t'il ?

Canal + est quasiment en sommeil

M6 groupe : a baissé son investissement, Paris Première n'a plus d'objectif, Teva n'a pas de budget

TF1 groupe : TMC diffuse de moins en moins de spectacles sauf quelques humoristes

Arte : diffuse la musique mais les budgets sont serrés

Mezzo n'a quasiment pas de budget

Amazon a baissé son volume et aurait déjà signé sur tout le budget 2026

Relations avec les producteurs de spectacles

Les producteurs de spectacles réclament un droit voisin sur les captations de leurs productions. La Ministre de la culture a annoncé qu'un travail serait fait dans ce sens. Le SPI, avec le Spect et L'Uspa, a aussitôt réagi par un courrier adressé à la Ministre pour lui faire part de nos inquiétudes. Pour l'instant aucune discussion n'est ouverte, mais il faut être vigilant.

Tour de table – avis des adhérent.es

De nombreux producteurs de spectacles ont cherché à capter eux-mêmes leurs productions. Généralement ils abandonnent après quelques essais, notamment parce qu'ils ne sont pas à l'automatique au CNC.

Le risque, si cette situation se généralise, est de voir les producteurs délégués devenir des producteurs exécutifs.

Quant à certains labels (Sony et Universal), ils demandent de plus en plus souvent à être coproducteurs délégués. Wagram produit directement pour des diffuseurs.

Le CNC souhaite étudier en profondeur le secteur du spectacle. Cela fait suite à l'arrêt du crédit d'impôt pour le spectacle vivant.

Bambou N'Guyen, cheffe du service spectacle vivant, va auditionner des producteurs audiovisuels, mais aussi des diffuseurs, des agents artistiques et des producteurs de spectacles.

- Le CNC ne connaît pas forcément ces derniers interlocuteurs. Les adhérents sont invités à proposer des noms au SPI pour que le syndicat les transmette au CNC.

Musique

La spécificité des captations de musique est la présence du label disques entre le producteur et le tourneur. Certaines maisons de disques savent que la part minimale du producteur délégué est de 30% ; elles demandent donc une coproduction sur le reste. Parfois même, des droits vont à des distributeurs dont le rôle dans la captation n'est absolument pas démontré.

L'autorisation du producteur de spectacle est à fournir au CNC. Or, pour certains spectacles, c'est la maison de disques qui peut la fournir. Dans le cas d'un festival, il y a cession de droits et le festival devient un ayant-droit.

- Le SPI va demander une réunion avec le CNC pour aborder les spécificités du métier.
- A signaler/suggestion : En théâtre, il n'y a qu'un seul producteur de spectacle, donc la coproduction se fait uniquement avec lui (s'il y a un tourneur il y a accord entre le tourneur et le producteur du spectacle) ; les cessionnaires de droits sont les acteurs. La proposition pour la musique serait de signer une coproduction avec le producteur du spectacle et qu'il y ait une cession de droits avec la maison de disques.

Captation/création

Lors du rendez-vous avec le CNC il sera important d'expliquer le travail de recréation d'un spectacle (revoir la lumière ou la mise en scène...) car ce sujet n'est pas forcément toujours compris.

Proposition : inviter les membres du CNC sur les tournages afin qu'ils se rendent compte du travail effectué lors d'une captation de spectacle.

Adresses mail CNC :

Secrétariat de Gaëtan Bruel (Président) : secretariatpresidence@cnc.fr

Amélie Leenhardt, Directrice de l'audiovisuel : Amelie.Leenhardt@cnc.fr

Alice Delalande, Directrice adjointe de l'audiovisuel : Alice.Delalande@cnc.fr

Bambou Nguyen, Directrice des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant : Bambou.Nguyen@cnc.fr

Acquisition de catalogues

« Bouge ton coq », une association qui propose des actions en faveur des villages et territoires ruraux, est à la recherche de programmes de théâtre pour les présenter à la diffusion dans les campagnes. C'est un moyen de faire vivre les catalogues.

La distribution de DVDs dans les médiathèques en est un autre.

Points divers

Journée de la Production Indépendante

La deuxième édition de la « JPI » devrait se dérouler le 10 ou le 11 février prochain.

La jauge de la Scala qui nous a accueillis l'année dernière s'avère trop petite, notamment sur l'espace restauration.

Le SPI est donc à la recherche d'un lieu plus grand et en appelle aux producteurs pour suggérer d'autres endroits possibles.

Sont proposés :

Le 104
Grand control
Studio design center

Les adhérents sont sondés pour connaître les axes qu'ils souhaitent aborder au cours de cette journée. Il en ressort :

- La mise en valeur et la raison d'être du métier de producteur audiovisuel de spectacle vivant et la raison d'être d'une captation : plus-value artistique et sociale (éducation culturelle)
- Duo d'étude de cas : la complémentarité entre un producteur de spectacle et le producteur délégué de spectacle vivant

Le SPI propose de faire intervenir la Sacem.

Les adhérents sont également invités à émettre leurs propositions artistiques pour clore la journée

Le débat politique de cette journée devrait avoir pour thème « La liberté de création » ; la France est un pays où l'on peut encore créer et produire avec une certaine liberté qu'il faut préserver, car cette liberté rencontre un certain nombre d'attaques (freins budgétaires, absence d'autorisation de tournages.).

Captation vs fréquentation des salles

Le sujet a été soulevé. Il en ressort que les producteurs de spectacles sont de moins en moins craintifs face aux captations. En effet, par le passé, beaucoup craignaient qu'une diffusion casse ou freine la fréquentation des salles de spectacle. Cependant, les tournées sont prévues très longtemps à l'avance et les billets vendus avant la diffusion.

Par ailleurs, une captation-diffusion est un moyen de promotion des spectacles. Aussi, beaucoup d'institutions ont parmi leurs missions la diffusion audiovisuelle de spectacles.

La prochaine Commission Spectacle Vivant est prévue le 10 décembre